



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 19 Octobre à 19 heures

Etaient présents :

M. Yves JUHEL, Maire, *Président de séance*
M. Christian TUDES, premier adjoint au maire
Mme Stéphanie JACQUOT, adjointe au maire
M. Mathieu MESSINA, adjoint au maire
Mme Sylviane ROYEAU, adjointe au maire
M. Patrice NOVELLI, adjoint au maire
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire
Mme Marinella GIARDINA, adjointe au maire
M. Nicolas AMORETTI, adjoint au maire
Mme Joanna GENOVESE, adjointe au maire
M. Florent CHAMPION, adjoint au maire
M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal
M. Patrick CALVI, conseiller municipal
Mme Isabelle ALMONTE, conseillère municipale
M. Emmanuel RAVIER, conseiller municipal
Mme Dominique ARTIERI, conseillère municipale

Mme Floriane CAZAL, conseillère municipale
Mme Maria Magdalena TOMASI, conseillère municipale
M. Eric FORMENTO, conseiller municipal
Mme Isabelle THOUVENOT, conseillère municipale
Mme Carmela CARTARRASA, conseillère municipale
Mme Ornella GALTIER, conseillère municipale
M. Dominique NICOLAÏ, conseiller municipal
M. Hervé VIALONGA, conseiller municipal
Mme Martine CASERIO, conseillère municipale
M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal
M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal
M. Marcel CAMO, conseiller municipal
Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale
M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal
Mme Gabrielle BINEAU, conseillère municipale
Mme Pascale VERAN, conseillère municipale

Avaient donné pouvoir :

Mme Elodie ROBERT à M. Mathieu MESSINA
Mme Julie MACARI à M. Dominique NICOLAÏ
M. Julien TABOUE à Christian TUDES
Mme Julie TROUSSIER à M. Florent CHAMPION
Mme Patricia MARTELLI à Mme Martine CASERIO
M. Jean-Christophe STORAI à Mme Pascale VERAN

Etait absent :

M. Anthony MALVAULT

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 Septembre 2022 qui est **adopté à l'unanimité**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 :

Décision modificative n° 3 – Budget principal – Exercice 2022

Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 32 voix pour ; 6 contre (Mme Patricia Martelli, Mme Martine Caserio, M. Serge Giacomazzi, Mme Sandra Paire, M. Cédric Monteiro, Mme Gabrielle BINEAU),

adopte la décision modificative n° 3 du budget principal pour l'exercice 2022, conformément aux mouvements décrits ci-dessous :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

MOUVEMENTS	DEPENSES	RECETTES
011 – 60611 – Eau et assainissement	- 90.000,00 €	
011 – 60632 – Fournitures de petit équipement	- 7.500,00 €	
011 – 60636 – Vêtements de travail	- 4.000,00 €	
011 – 6068 – Autres matières et fournitures	- 23.500,00 €	
011 – 611 – Contrats de prestations de services	+ 47.000,00 €	
011 – 615228 – Entretien et réparations sur biens immobiliers – Autres bâtiments	- 10.000,00 €	
65 – 657362 – Subvention de fonctionnement aux organismes publics - CCAS	+ 850.000,00 €	
65 – 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 88.000,00 €	
70 – 70383 – Redevance de stationnement		+ 130.000,00 €
70 – 70384 – Forfait de post-stationnement		+ 40.000,00 €
73 – 7328 – Autres fiscalités reversées		+ 185.000,00 €
73 – 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		+ 450.000,00 €
75 – 752 – Revenus des immeubles		+ 45.000,00 €
TOTAL =	+ 850.000,00 €	+ 850.000,00 €

Affaire n° 2 :

Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale Budget principal – Exercice 2022

Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés : 32 voix pour ; 6 contre (Mme Patricia Martelli, Mme Martine Caserio, M. Serge Giacomazzi, Mme Sandra Paire, M. Cédric Monteiro, Mme Gabrielle BINEAU).

attribue une subvention complémentaire de fonctionnement de 850.000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2022 et précise que les crédits correspondants au versement de cette subvention complémentaire, en fonction des besoins réels du centre communal d'action sociale, seront prélevés sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2022 au chapitre 65, compte 657362, fonctions NFA 520, 521, 523, 61 et 64.

Affaire n° 3 :

Requalification du Quai Bonaparte entre le giratoire du Bastion et le Square Victoria
Validation du programme nécessaire au lancement de l'appel d'offres pour le contrat de maîtrise

Rapporteur : Monsieur le Maire

à l'unanimité

approuve le programme dressé par les services de la ville, autorise Monsieur le Maire lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour cette opération et dit que les dépens pouvant en résulter seront prélevées sur les crédits inscrits au BP 2022 et suivants.

Fin de la séance à 19h30.

Menton, le 20 Octobre 2022

Le Secrétaire de séance,
L'Adjoint au Maire,



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Yves JUHEL